

Rodez, le 9 mai 2022

## INVITATION PRESSE

Bernard VAYSSADE, président du CAS des établissements Sainte-Marie Aveyron  
Magali BROUGNOUNESQUE, directrice des établissements Sainte-Marie Aveyron  
Marie-Josée MOYSSET, présidente de l'Udaf de l'Aveyron  
Frédéric JALADEAU, directeur de l'Udaf de l'Aveyron  
Jean-Claude BERNATAS, président de l'ATAL  
Sophie MICHEL, directrice de l'Atal

Vous convient à la signature du renouvellement de la Charte des bonnes pratiques partagées entre les professionnels du centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez et les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) de l'Atal et de l'Udaf de l'Aveyron

**Lundi 20 juin 2022, à 11h**  
Salle Jacques Bolon  
Au centre hospitalier Sainte-Marie  
(Lieu-dit Cayssiols CS 23207 OLEMPS  
12032 Rodez Cedex 9)

Cette charte à caractère professionnel, a été élaborée au bénéfice des personnes majeures, sujets de soins dispensés par le centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez et faisant l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, mesure d'accompagnement judiciaire).

Elle se donne quatre objectifs :

- Renforcer la connaissance mutuelle des professionnels du centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez et des services MJPM de l'Atal et de l'Udaf, de leurs missions et prérogatives
- Optimiser le partenariat au bénéfice des personnes protégées, dans le cadre d'une relation concertée
- Garantir le respect des droits fondamentaux et la dignité de la personne protégée
- Associer la personne protégée à son projet de réhabilitation psychosociale et de réinsertion professionnelle par une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité des actions entre professionnels

### CONTACT PRESSE

**Anaïs ARNAL**

Responsable communication des établissements Sainte-Marie Aveyron

Tél. : 05 65 67 54 09 – 06 75 29 90 76

Mail : [anais.arnal@ahsm.fr](mailto:anais.arnal@ahsm.fr)